



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 29347

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur une des conséquences de la mise en place en 1992 du système OMEGA (organisation par métiers des effectifs pour la gestion des ATOS). Ce dispositif a abouti à la constitution d'un répertoire des métiers. A la lumière de celui-ci, il apparaît que des personnels exerçant sous statut différent - les agents administratifs - exercent en fait les mêmes fonctions en termes de métiers. C'est pourquoi il lui demande si la création d'un corps unique ne serait pas envisageable et quelles en seraient les conséquences.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29347

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2588

Réponse publiée le : 24 mai 1999, page 3153